

**Turenne Investissement**  
**société en commandité par action au capital de 11.708.665 euros**  
**siège social : 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris**  
**491 742 219 RCS Paris**

---

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT**  
**A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 10 juin 2010**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet de pouvoirs comparables à ceux des Commissaires aux Comptes et fait un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels.

Le rapport que nous vous présentons a pour objet de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil de Surveillance durant l'exercice 2009, et de vous faire connaître son avis sur les comptes et la gestion de la Société ainsi que sur les résolutions qui vous sont soumises par le Gérance.

Au cours de l'exercice 2009, votre Conseil de Surveillance a tenu cinq réunions. L'une d'entre elles était consacrée à la présentation par la Gérance des comptes et des résultats semestriels de la Société, et de l'évolution de son activité. Les autres réunions portaient sur les principales évolutions stratégiques de la Société et l'avancement de la politique d'investissement.

Par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, votre Conseil procède également à des investigations plus précises sur le contrôle et le suivi des risques. Ce Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Les principales résolutions, sur lesquelles vous allez voter, nous ont été préalablement soumises ; elles se rapportent à l'approbation des comptes sociaux, à l'affectation du résultat et à l'approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code du commerce.

### **1- Situation de la société**

TURENNE INVESTISSEMENT, Société en Commandite par Actions, régie par les articles 226-1 à 226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR). Au 31 décembre 2009, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

TURENNE INVESTISSEMENT a investi un peu plus de **3 millions d'euros** au cours de l'exercice 2009 dans **quatre nouvelles opérations**.

Deux cessions ont été réalisées au cours de l'exercice : une partie des actions Menix, ont été cédées au prix de la dernière opération (plus value de 50 312 € par rapport au prix de revient) et les actions J2K Holding ont été cédées (avec une plus value de 52 960 €), le produit de cession sera toutefois compensé lors d'une augmentation de capital à venir sur MKG Holding.

### **2- Comptes de l'exercice**

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

### **3- Proposition d'affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2009 d'un montant de 1 418 134 € au compte report à nouveau dont le solde sera ainsi porté à – 1 837 796 €

### **4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale l'attribution d'une somme de 65 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, une enveloppe de jetons de présence de 65 000 €.

### **5- Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'il existe deux conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de conseil entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;

### **6- Organes sociaux et contrôle de la société**

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

### **7- Liquidité du titre**

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis le 13 octobre 2008 et pour une durée de deux ans, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

### **8- Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement est composé de quatre membres.

L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 5 844 actions de la Société au 31 décembre 2009.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

### **8-1 Comité d'audit**

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué de deux membres qui sont actuellement Monsieur Yves Turquin, Président et Monsieur Michel Biégala (en remplacement de Monsieur Pierre-Rey Jouvin depuis juillet 2009)

Au cours de l'année 2009, le comité s'est réuni quatre fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance.

Dans le cadre de ses travaux le Comité d'Audit a auditionné le Gérant de la Société préalablement à chaque publication de l'ANR,

Pour 2010, le Comité d'Audit prévoit de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

### **8-2 Autres comités**

La Société n'ayant pas de personnel salarié, le Conseil de Surveillance n'a pas eu à créer de Comité des Rémunérations ni aucun autre comité.

### **8-3 Evaluation**

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence a été de 100 %. Il a été examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, et les arrêtés trimestriels et semestriels.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'Assemblée donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2009.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces différents projets, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur le texte des résolutions proposées par cette dernière.

Le Conseil de Surveillance